

# Préambule

Dans le document, le genre syntaxique masculin est utilisé de façon neutre pour alléger le texte, sans préjuger à l'avance du fait que le terme correspondant fasse référence à une femme ou à un homme.

## Cession des droits d'auteur

L'auteur cède à RENATER, à titre gratuit et non exclusif, et sans limitation de durée et pour le monde entier, les droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique sur les œuvres qui ont été sélectionnées par le comité de programme, permettant à RENATER de les exploiter librement sur tout type de support et via tout mode de diffusion, dans le cadre du congrès JRES.

Ces droits comprennent, dans le respect des droits moraux, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction et de représentation et notamment d'adaptation, d'arrangement, de correction, de traduction, d'incorporation afférents aux œuvres. N'est pas inclus dans la présente cession, le droit de distribuer les œuvres à des fins commerciales.

La présente cession porte sur l'ensemble des documents produits par l'auteur dans le cadre des JRES, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, les résumés, les articles, les présentations (transparents), les posters et tout autre document remis au comité de programme durant le processus de préparation de cette conférence.

## Garanties

L'auteur garantit détenir la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés aux termes des présentes. Il s'assure être titulaire ou détenir les droits patrimoniaux sur les documents, films, images ou sur tous autres éléments protégés au titre de la propriété intellectuelle, qu'il utilise dans les documents qu'il rédige ou qu'il reproduit dans les supports qu'il diffuse dans le cadre des JRES.

Le GIP RENATER ne saurait être tenu responsable de la reproduction, de la représentation, ou de l'utilisation contrefaisante par un auteur des droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits appartenant à un tiers.

L'auteur reste seul responsable de l'utilisation de documents, films ou images qui ne seraient pas libres de droits ou dont il ne détiendrait pas les droits de propriété intellectuelle afférents.

## Accord des établissements

L'attention des auteurs est portée sur la nécessité d'obtenir l'accord de tiers concernés par les documents ou images objets de la cession, ainsi que l'accord de leur établissement quand ils décrivent leurs activités professionnelles.

## Droit à l'image

Un portrait des auteurs (courte biographie et photo) est susceptible d'être diffusé sur le site web des JRES.

Les orateurs sont filmés durant la conférence ou les tutoriels. Les films ainsi produits ont vocation à faire l'objet de représentations publiques et de reproductions (éventuellement doublées ou sous-titrées) en utilisant tous les procédés existants ou à venir.

L'auteur autorise RENATER à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif son image et sa prestation lors de la conférence, en particulier sur Internet, en vidéo à la demande et en diffusion en direct. Cette autorisation concerne toutes les prestations ayant lieu lors de la conférence, en particulier les présentations, les démonstrations, les posters, les tables rondes et les tutoriels.

## Droit de retrait

Tous les documents et films seront rendus publics sur les sites web du congrès des JRES et la plateforme HAL.

Vous pouvez contacter l'organisation de la conférence ([info@jres.org](mailto:info@jres.org)) pour demander le retrait du site web des JRES de votre présentation ou de toute production dont vous êtes l'auteur.

## Confidentialité des échanges

Les échanges entre le comité de programme et l'auteur sont confidentiels et ne doivent pas être transmis ou divulgués sans l'autorisation expresse des président du comité de programme.